

RAPPORT



SUR UN

ESSAI DE GRAMMAIRE

DE LA



LANGUE DES KABYLES,

ET SUR UN

MÉMOIRE RELATIF A QUELQUES INSCRIPTIONS EN CARACTÈRES TOUARIGS

PAR

M. le capitaine du génie HANOTEAU,

Attaché au bureau politique des affaires arabes à Alger,

Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 26 juin 1857, par M. Reinaud, membre de l'Institut, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque Impériale, Professeur de langue arabe.

Pien
8: X
1576

177
P97/164

Versailles, imprimerie Beau jeune, rue de l'Orangerie, 86.



RAPPORT



Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 26 juin 1857¹.

Par le mot *Kabyle*, on désigne en Algérie les populations indigènes qui de bonne heure subirent plus ou moins l'influence des Arabes, et qui, tout en embrassant la religion musulmane, ont conservé en partie les habitudes nationales, notamment l'usage du langage primitif, appelé vulgairement du nom de *berber*. Aussi le mot *Kabyle* ne s'applique pas seulement aux populations indigènes de l'Algérie, mais à celles de quelques contrées voisines. M. Hanoteau, grâce aux circonstances favorables au milieu desquelles il se trouve placé, ayant pu se procurer des renseignements exacts et précis sur le dialecte parlé par les tribus qui occupent, à l'est d'Alger, une partie du versant septentrional du Djurdjura, a eu l'heureuse idée de soumettre ce dialecte à un examen particulier; c'est ce qui a donné naissance à la grammaire dont il s'agit ici.

¹ La commission nommée à cet effet par l'Académie se composait de MM. Quatremère, Jomard, Mohl, de Saulcy, Caussin de Perceval, et de M. Reinaud rapporteur.

ou du moins une écriture analogue, est encore aujourd'hui usitée chez les Touarigs et les autres populations de l'intérieur du continent, sur lesquelles la domination arabe n'a pas autant pesé que sur les autres. Dans l'empire de Marok, où cette écriture n'est pas employée, les tribus du versant occidental du mont Atlas, qui ne connaissent que le langage indigène, ont recours à l'écriture arabe pour leurs livres de prières et les récits qui circulent dans leur sein. Elles s'en servent aussi dans leur correspondance entre elles. Rien de semblable n'a lieu chez les Kabyles des bords de la mer Méditerranée, notamment dans l'Algérie. Ni Venture, ni M. Brosselard n'ont signalé chez eux un écrit quelconque autrement qu'en langue et en écriture arabes ; dans les écoles on enseigne l'arabe, et c'est dans cette langue qu'est rédigé tout ce qui entre dans l'enseignement public. Les marabouts, qui sont chargés de tout ce qui concerne le culte, s'acquittent des devoirs de leur ministère en arabe ; il en est de même des hommes de loi, pour lesquels il existe des formules faites d'avance. En ce qui regarde les tribus du Djurdjura, elles se gouvernent en général d'après des maximes formulées dans leur langue, mais que la tradition a seule conservées jusqu'ici. Pour la composition de leur Dictionnaire, Venture a dû se borner à mettre par écrit les mots et les phrases des indigènes qu'il avait à sa disposition, au fur et à mesure que les mots et les phrases sortaient de leur bouche. Quant à M. Brosselard, si on ne tient pas compte des communications qui lui ont été faites par l'imam de Bougie, il a été réduit à aller de tribu en tribu pour recueillir de la bouche des indigènes les éléments qui lui étaient indispensables. Or, il va sans dire qu'en certains cas les expressions varient de canton à canton, et que là même où les expressions sont au fond les mêmes, elles changent quelquefois de bouche à bouche. Pour se faire une idée de l'état des dialectes parlés par les tribus voisines de la mer Méditerranée, il suffit de se représenter les patois qui sont encore usités dans certaines provinces de la France.

M. Hanoteau n'a pas même eu cette ressource. Les tribus qui composent la confédération des Zouaoua étaient trop fières de l'indépendance dont elles ont joui jusqu'ici pour laisser pénétrer les étrangers chez elles. Comment est-il donc parvenu à exécuter ce qui paraissait impossible, et à se mettre en état de fournir à des populations qui, dans leurs rapports entre elles, n'ont ni livres ni traités d'aucune sorte, le propre code de leur langue?

Rien de plus facile pour M. Hanoteau que de recueillir les idées générales éparses dans les ouvrages qui ont été publiés depuis l'occupation de l'Algérie par la France. Il a également dépendu de lui de se mettre en rapport avec les hommes de la montagne qui, de temps en temps, descendent à Alger. Mais le principal secours qu'il a eu à sa disposition lui est venu d'un Zouaoua, qui est maintenant employé comme interprète au bureau politique des affaires arabes. Ce Zouaoua, du nom de Si-Saïd, appartient à la tribu des Beni-Bouddrar; et à la connaissance du kabyle, qui est sa langue maternelle, il joint celle de l'arabe. Si-Saïd a fourni successivement à M. Hanoteau les mots et les phrases dont il avait besoin. Il a ensuite mis par écrit des récits et des chants qui circulaient de vive voix parmi ses compatriotes; il a même traduit en kabyle certains morceaux français, notamment quelques fables de La Fontaine.

Muni de ces ressources, M. Hanoteau, qui a fait de bonnes études, et qui est doué d'un esprit froid et lucide, s'est mis en devoir de poser les bases des règles de la langue qui était devenue l'objet de ses études. Il a d'abord cherché à fixer les formes des mots qui varient de pays à pays, et il a écarté les formes et les tournures qui, évidemment, étaient incorrectes; ensuite, soumettant les faits particuliers qui se trouvaient sous ses yeux à une vue d'ensemble, il a essayé de les ramener à la théorie générale du langage.

Le traité de M. Hanoteau a été remis, à l'état manuscrit, à M. le maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, et celui-ci l'a adressé à M. le maréchal Vaillant, ministre de

la guerre, qui l'a soumis au jugement de l'Académie. Ce *Traité* est divisé en cinq livres : le premier est consacré au nom, au pronom et à l'adjectif ; le deuxième au verbe et aux noms dérivés du verbe ; le troisième aux diverses particules, et le quatrième à la numération. Quant au cinquième livre, il consiste dans les différents textes qui ont servi de point de départ à l'auteur, et qui en forment pour ainsi dire les pièces justificatives.

Déjà, par les travaux partiels qui ont été entrepris sur les dialectes berbères, il était possible de se faire une idée générale du caractère de cette langue. On avait signalé quelques ressemblances entre le verbe et le pronom berbères d'une part, et de l'autre le verbe et le pronom des langues sémitiques, notamment de l'hébreu et de l'arabe. Par exemple, la lettre initiale qui caractérise chacune des trois personnes du verbe berber est presque identique avec celle du verbe sémitique. D'un autre côté, et sans compter qu'à l'exception de quelques termes d'emprunt la masse des mots berbères est tout à fait différente des mots sémitiques, le verbe berber offre des circonstances qui n'appartiennent qu'à lui. Tandis que les langues sémitiques possèdent une forme différente pour le présent et pour le prétérit, le berber n'a qu'une forme pour tous les temps et tous les modes. Les seules modifications dont le verbe berber soit susceptible, ont lieu à l'aide d'une particule préfixe. Par exemple, pour *il a fait*, on dit *isker* ou *ai-isker* ; pour *il fait* et *il fera* (d'une manière générale), on dit *ad-isker*, et pour *il fera* (d'une manière positive), on dit *ra isker* ou *ara-isker*. Le verbe présente une autre particularité ; c'est qu'il est susceptible de se modifier par l'adjonction de certaines lettres qui ont la vertu de rendre le sens transitif, passif, réciproque, ou qui indiquent l'habitude, la fréquence ou la persévérance dans l'action.

Ce que nous disons du verbe peut s'appliquer au pronom. Par exemple, le pronom berber de la troisième personne reçoit au datif les lettres *s* ou *ias*, et à l'accusatif la

lettre *t* ou *th*. Ainsi, pour *il lui a donné*, on dira *ifka-ias*; et pour *je l'ai vu*, on dira *zeright th*. Une autre circonstance non moins remarquable, c'est le déplacement auquel est sujet le pronom quand il se trouve sous une certaine influence. Ordinairement, il se place après le verbe; mais si le verbe est accompagné soit d'un adverbe de temps ou de lieu, soit d'une interrogation ou d'une négation, le pronom quitte le lieu qu'il occupait pour se mettre entre la particule et le verbe. Par exemple, pour dire *je les lui ai donnés*, on dira *efkigh-ias ten* (littéralement, *j'ai donné à lui les*); mais si on introduit une négation, il faudra dire *our-ias-ten efkigh* (littéralement, *non à lui les ai donnés*):

Les rapports qui ont été signalés entre le verbe et le pronom berbers et le verbe et le pronom sémitiques sont frappants. Mais ne pourrait-on pas dire que ces rapports proviennent d'un emprunt fait par les indigènes à un peuple plus avancé qu'eux; qu'ils remontent à l'époque où les indigènes sortant de la barbarie, adoptèrent l'usage de l'écriture et s'occupèrent d'imposer des règles à leur langue? Si ce fait était admis, il faudrait faire remonter ces emprunts non pas à l'invasion arabe, mais beaucoup au delà, au temps de la domination carthaginoise, peut-être au règne de Massinissa qui prit à tâche de civiliser les Numides. Au commencement de 1856, des députés touarigs sont venus à Alger, et des personnes qui ont eu occasion de les voir, se sont flattées de l'espoir de trouver chez eux des livres qui pourront ajouter de nouveaux faits à l'histoire¹. Dans tous les cas ces faits ne peuvent pas remonter bien haut. Un moyen de critique plus sûr serait de déchiffrer les inscriptions bilingues, libyques et carthaginoises, qui gisent encore dans certaines localités de l'Afrique. Quoi qu'il en soit, c'est, pour les philologues, un point important de sa-

¹ Lettres de M. le colonel Neveu à M. Jomard (*Bulletin de la Société de géographie*, pour les mois de juillet et novembre, 1856, pages 71 et 297).



voir que le touarig s'écrit, et qu'il s'écrit avec des caractères indigènes ; de ce fait seul, il résulte nécessairement un langage moins arbitraire et plus relevé que celui des Kabyles. Nous comparions tout à l'heure les dialectes kabyles à certains patois de nos provinces. Mais il est tels de ces patois qui, au temps des troubadours, luttèrent avantageusement avec le français, et qui n'ont cédé qu'à la force des événements politiques.

Quelque chose de particulier a lieu pour les noms de nombre berbers, et il suffit de cette circonstance pour montrer combien il serait à désirer que les différents dialectes berbers deviennent tour à tour l'objet d'un examen attentif, pour être ensuite rapprochés et ramenés à un point de vue général. Des noms de nombres indigènes, les Kabyles des bords de la mer n'ont conservé que les nombres *un* et *deux*, et ont remplacé les autres par les termes arabes. Pour les Beni-Mozab et les Touarigs, qui n'ont pas subi la même pression des Arabes, ils n'ont emprunté à ceux-ci que les nombres *six*, *sept*, *huit* et *neuf*. Les nombres *cent* et *mille* ne sont pas les mêmes chez les Touarigs et les Beni-Mozab. Pour dire *cent*, les Touarigs disent *timidni*, et les Beni-Mozab, *touinest*. Quant à *mille*, le terme primitif paraît être *ifedh*. Ce mot a été rapporté par Venture dans son dictionnaire, et celui-ci le tenait probablement des deux Marokains qu'il avait eus à sa portée. Or, pour *mille*, les Touarigs disent *ifedh*, tandis que les Beni-Mozab emploient l'expression *touinest tamekran*, ou la grande centaine. En effet, *tamekran* est la forme féminine du mot berber *amekran* qui signifie *grand*.

Le berber a dû successivement admettre dans son sein et dans des proportions plus ou moins fortes, des mots égyptiens, phéniciens, grecs, romains et arabes. Le voisinage avec l'Espagne a introduit aussi des mots espagnols ; mais peu à peu l'arabe a pris la place de la plus grande partie de ces importations.

Un tiers environ des mots dont se compose le langage

des Kabyles est d'origine arabe. Ce sont des mots appartenant à la religion et au culte, à la jurisprudence, à la médecine, à l'administration, etc. Ordinairement ces mots se reconnaissent à la lettre *l* par laquelle ils commencent, et qui est un reste de l'article *al* ou *el*. En pareil cas, cette lettre fait partie intégrante des mots, et les indigènes l'emploient même là où, d'après les règles de la grammaire arabe, elle ne devrait pas demeurer. C'est ainsi qu'on dit en un seul mot *lemir* pour *émir*, *lecabaïl* pour *cabaïl*, forme plurielle du mot kabyle.

Quelquefois le mot arabe a été accommodé au système berber, au moyen de certaines lettres placées au commencement et à la fin. On a vu que *tamekrant* était le féminin régulier de *amekran*. Les Berbers font aussi de *amrar* ou vieillard *thamrarth* ou vieille. Or, ils appliquent le même procédé aux mots arabes et de *medyné* ou ville, ils font *tamdint*, de même que de *salat* ou prière ils font *thazallith*.

Parmi les matériaux recueillis par M. Hanoteau, et qu'il a placés à la suite de sa grammaire, sont des chants particuliers aux Kabyles, notamment des chants qui se rapportent à la dernière guerre de Crimée. En général, dans les poésies berbères, la proportion des mots arabes est plus forte que dans la prose. Les poètes kabyles croient faire preuve d'érudition et rehausser le mérite de leurs œuvres, en y introduisant des expressions qui appartiennent à la langue du Coran. Jusqu'ici le souvenir des grandes choses accomplies jadis par la nation arabe est resté présent aux esprits. Espérons que les grandes choses faites par la France auront leur tour.

Nous allons passer à la notice que M. Hanoteau a consacrée à certaines inscriptions en caractères touarigs. En 1822, le voyageur anglais Oudney signala des caractères inconnus qui étaient gravés sur des rochers, dans des oasis situées sur la route de Tripoli vers le pays des Nègres. Plus tard on apprit que non-seulement des inscriptions du même

genre se trouvaient dans d'autres contrées, mais que ces mêmes caractères étaient encore usités chez les Touarigs et les populations voisines. Les indigènes donnent à cette écriture le nom de *tefenek*, du mot berber *feneg*, qui signifie *faire*. *Tefenek*, forme féminine de *feneg*, est pour *tefenegt*; c'est par amour de l'euphonie que les Touarigs ont coutume dans la prononciation de changer *gt* en *k*. Au pluriel, ils disent *tifinag*¹. Cette écriture est généralement usitée; elle ne se perd que là où l'esprit arabe prend le dessus. En général, chez les Berbers, bien qu'ils aient embrassé l'islamisme, un homme n'épouse qu'une femme, et, par une conséquence naturelle, l'influence de la femme dans le ménage est bien plus grande que chez les Arabes, les Persans et les Turks. Aussi, tandis que chez les derniers la femme est maintenue dans l'ignorance la plus absolue, au point que quelques docteurs musulmans ont mis en doute si la femme avait reçu de Dieu une âme, chez les Touarigs, beaucoup de femmes savent lire et écrire.

A l'égard du nom des Touarigs, ceux-ci n'acceptent pas le nom qu'on leur donne ordinairement, du moins sous la forme qui est usitée en Algérie. On sait que partout où jusqu'ici a pénétré la curiosité européenne, il a été constaté que le nom national des populations indigènes est celui d'*amazig*, mot qui en berber paraît signifier *libre et noble*. Il en est de même des Touarigs; ceux-ci s'appellent, par un léger changement de prononciation, *amacheg*, mot qui au féminin est prononcé *tamachek* (pour *tamachegt*) et qui, suivant une forme admise en berber, fait au pluriel *imouchag*².

Les Touarigs n'ont pas fait autant de concessions aux Arabes que les tribus voisines de la mer Méditerranée, et le

¹ Il est bon de faire remarquer que d'après une nouvelle valeur attachée depuis quelque temps par des savants de l'Algérie au *gain* des Arabes, le *g* est rendu par un *r*, surmonté d'une virgule.

² Conformément à l'usage dont il est parlé dans la note précédente, M. Hanoteau a écrit *amacher* et *imouchar*.

nombre des mots étrangers qu'ils ont admis dans leur idiome n'est pas en proportion avec celui qui est entré dans les dialectes kabyles. Ils paraissent également moins familiarisés que les Kabyles avec les sons gutturaux qui tiennent une si grande place dans le langage des Arabes. En revanche, on trouve chez eux tous les termes véritablement berbères, et c'est ce qui, avec le temps, rendra l'étude du touarig encore plus profitable à la science philologique.

Lors de la députation envoyée au commencement de l'année dernière à Alger par les Touarigs, M. le maréchal Randon se mit en rapport avec les députés par l'intermédiaire de M. le colonel de Neveu, chef du bureau politique des affaires arabes, et de M. Schousboé, interprète principal de l'armée. Ces députés avaient apporté avec eux des boucliers et des bracelets chargés d'inscriptions. Sur la demande qu'on leur en fut faite, ils voulurent bien lire à haute voix les mots dont se composaient les légendes, et se prêter aux explications qu'on sollicita de leur complaisance. Voilà comment pour la première fois il devint possible d'aborder directement le touarig. Ainsi que l'avait déjà remarqué feu M. Geslin, le langage fut reconnu par M. Hanoteau pour être du berber pur; quant à l'écriture, la valeur de chaque caractère fut trouvée en général conforme à celle qui déjà avait été déterminée par les savants d'Europe.

Les inscriptions paraissent avoir été marquées par des femmes, non-seulement sur les bracelets mais encore sur les boucliers. Chaque bouclier est un don fait par une femme à celui qui en était le détenteur, et l'inscription a pour objet de rappeler à celui-ci la femme à laquelle il avait juré foi et hommage. Le nom de l'homme et celui de la femme sont marqués sur le bouclier; ce sont, en général, des noms arabes, et par conséquent musulmans. Pouvait-il y avoir une circonstance plus propre à nous faire voir le grand empire qu'a conservé chez les Touarigs le caractère national?

Du reste, l'écriture touarig se lit de droite à gauche, et

l'alphabet touarig n'admet pas les voyelles. C'est un nouveau point de concordance entre le touarig et les langues sémitiques, mais qui n'est pas l'effet de l'invasion arabe ; il doit remonter jusqu'à la domination des Carthaginois.

Le travail de M. Hanoteau est terminé depuis la fin de l'année dernière. Les événements qui se passent en ce moment ont singulièrement agrandi le champ des études berbères ; ils fourniront en particulier à M. Hanoteau les moyens de vérifier et d'étendre les renseignements qu'il a eu tant de peine à recueillir. Quoi qu'il en soit, la commission est d'avis que son *Traité de grammaire* et la notice qui l'accompagne soient publiés le plus tôt qu'il sera possible. Cette publication rectifiera et complétera les aperçus plus ou moins imparfaits dont la science pouvait disposer jusqu'à présent ; et bien loin de nuire au Dictionnaire de Venture et à celui qui a paru sous les auspices du ministère de la guerre, elle en rendra l'usage plus sûr, et par conséquent plus profitable.

En général, le Gouvernement est intéressé plus que jamais à encourager les études qui tendent à nous éclairer sur les populations de l'Algérie et des contrées voisines. Il y a longtemps qu'on l'a dit : « Honneur oblige. » Le drapeau français flotte maintenant sur toute l'Algérie, non-seulement là où la domination arabe et la domination turke avaient signalé leur passage, mais là où elles n'avaient jamais pénétré ; n'est-il pas du devoir du Gouvernement de recueillir toutes les notions qui peuvent jeter du jour sur les races, le langage et les croyances des indigènes, ainsi que sur les vicissitudes par lesquelles ils ont passé ? Une partie des Kabyles est adonnée à l'agriculture ; les autres sont restés fidèles à la vie pastorale. C'est surtout chez les tribus sédentaires que le langage national s'est peu à peu altéré. On cite des cantons de la province d'Oran où, il y a cent ans, on ne parlait que le kabyle, et où maintenant l'arabe se parle seul. Si le kabyle s'est maintenu avec tant de persistance dans le Djurdjura et dans quelques autres localités,

c'est, en général, à cause de l'état d'isolement des habitants. Cependant, le nombre des indigènes de l'Algérie qui font encore usage du kabyle est estimé à environ six cent mille. Voilà, certes, une population qui mérite qu'on s'occupe d'elle, autant pour le Gouvernement que pour elle, autant pour l'humanité que pour la science.

Quand la grammaire de M. Hanoteau sera entre les mains du public, ce livre, joint à quelques autres livres élémentaires, suffira pour mettre les agents du Gouvernement et une partie des officiers de l'armée en état de se familiariser avec les expressions berbères les plus usuelles. De plus, lorsque l'autorité supérieure aura à envoyer un détachement au loin, ce qui arrive souvent, dans des contrées à la fois vastes et mal peuplées, les chefs du détachement pourront, à l'aide des cartes qui ont été dressées exprès, se rendre compte d'avance du nom des tribus dont ils auront à traverser le territoire et du langage que parle chacune d'elles. Ainsi pourvus, il leur sera facile d'entrer en rapport direct avec les indigènes, et le service ne pourra qu'y gagner.

Puisque l'Académie a été invitée par M. le maréchal ministre de la guerre à donner son avis, la commission propose à l'Académie d'appeler l'attention de M. le ministre sur certains travaux qui ont été exécutés précédemment, et qui, si l'on n'y prend garde, menacent de périr sans laisser de traces. En 1845, M. Brosselard, l'un des auteurs du Dictionnaire publié par le ministère de la guerre, annonçait un supplément notable à ce Dictionnaire, et ce supplément existe probablement à l'état manuscrit dans les cartons du ministère. Voici comment s'exprimait M. Brosselard :

« Ce travail, résultat des recherches que j'ai faites en Algérie depuis quinze mois, contient plus de quatre mille mots nouveaux de la langue berbère appartenant aux dialectes des Chaouias de la province de Constantine, des Beni-Mozab et des Gouaras¹ du Sahara, et enfin des tribus kabyles

¹ Ou Rouaras.

de l'ouest de l'Algérie. Je n'ai épargné, pour rendre mon travail aussi complet que possible, aucune peine ni aucun sacrifice. Il a été élaboré au milieu même des tribus dont le langage faisait l'objet de mes investigations. J'ai parcouru la province de Constantine en tous sens, du nord au sud, de l'est à l'ouest ; j'ai visité presque seul des pays qui n'avaient pas encore été sillonnés par les colonnes françaises, et où les milices turques elles-mêmes ne passaient pas autrefois sans appréhension. J'ai pénétré dans les montagnes de l'Auras avant qu'aucune expédition eût été dirigée sur cette contrée, et je n'y ai dû, dans plusieurs circonstances, ma conservation qu'à la connaissance de la langue de ces barbares. Je me suis avancé dans le Sahara jusqu'à plus de vingt lieues au sud de Biskara, après avoir visité Sidi-Okba et vingt-cinq villages du Zab. Plus tard, mon voyage de Constantine à Bone et de ce dernier point à Philippeville par terre, m'a permis d'étudier avec soin les populations kabyles de la côte, paisibles pasteurs dont la physionomie contraste avec celle de leurs frères établis un peu plus à l'ouest. Enfin, j'ai parcouru les points les plus intéressants de la province d'Oran, et j'ai pu, dans ces diverses excursions, recueillir les documents qui se rattachaient à ma mission officielle ¹. »

D'un autre côté, M. Geslin, autre agent du ministère de la guerre, lequel avait rassemblé des matériaux considérables sur les dialectes de l'Algérie et des contrées voisines, est mort au moment où il soumettait son manuscrit à une révision générale, et l'on ignore ce que sont devenus ces matériaux. Ne serait-il pas à désirer que M. le ministre s'informât des moyens de tirer parti de travaux qui ont été exécutés aux frais de l'État et qui ne peuvent être dénués d'utilité ?

Quelle que soit la décision que prendra le Gouvernement, la commission est restée fidèle à l'opinion qu'elle a émise

¹ Lettre de M. Brosselard à M. le baron Baude, dans le *Journal asiatique* du mois de novembre, 1845, page 412.

l'année dernière au sujet des manuscrits de feu M. Geslin¹. Dans l'état actuel des choses, ce sont les faits particuliers, les faits de détail qui pressent le plus ; les théories et les vues générales viendront ensuite. Les faits doivent être exposés tels qu'on les a trouvés et abstraction faite des rapports qu'ils peuvent avoir avec les questions de philologie générale et d'ethnographie aujourd'hui pendantes. Ces questions, supposé qu'elles soient contestables, subiront successivement le contrôle des faits philologiques. Mais un fait philologique mal présenté peut n'être pas réformé de longtemps.

Membre de l'Institut.

REINAUD,

¹ Voir la Revue de l'Orient et de l'Algérie, octobre 1856.

N. B. Quelques-unes des considérations qui sont indiquées dans ce rapport se retrouvent, avec des développements, dans un Mémoire auquel M. Reinaud travaille, sur les populations de l'Afrique septentrionale, leur langage, leurs croyances et leur état social aux différentes époques de l'histoire.

